

Lire votre rapport de qualité de l'air ? l'indice ICONE

Aquatycia vous transmet périodiquement un rapport de qualité de l'air intérieur basé sur l'indice ICONE, méthode de référence développée par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour les établissements recevant du public.

Qu'est-ce que l'indice ICONE ?

L'indice ICONE (Indice de Confort et de Qualité d'air intérieur pour les Nouvelles Normes et Environnements) résume en une note de A à E la qualité globale de l'air d'une pièce ou d'un bâtiment, en combinant les mesures de plusieurs polluants sur une période donnée.

Les 5 classes ICONE

Classe | Couleur | Signification | Action recommandée
A | A | Très bonne qualité de l'air | Maintenir les pratiques en place.
B | B | Bonne qualité de l'air | Continuer la surveillance régulière.
C | C | Qualité de l'air moyenne | Améliorer la ventilation, identifier les sources.
D | D | Qualité de l'air insuffisante | Actions correctives à engager rapidement.
E | E | Qualité de l'air très dégradée | Actions immédiates requises. Contacter Aquatycia.

Comment est calculé l'indice ?

Le calcul prend en compte, sur la période de mesure :

- ? La concentration moyenne et les pics de CO₂ ;
- ? Les concentrations de COV_T ;
- ? Les niveaux de particules fines (PM_{2.5}, PM₁₀) ;
- ? Le formaldéhyde si le capteur capteur QAI premium est installé ;
- ? La température et l'humidité relative.

Chaque paramètre est comparé aux valeurs guides réglementaires et aux seuils de l'ANSES. La classe ICONE correspond au paramètre le plus dégradé (principe du maillon le plus faible).

Lire votre rapport

Votre rapport contient généralement :

- ? L'indice global pour la période (ex : B) ;
- ? Le détail par paramètre avec la valeur moyenne mesurée et le seuil de référence ;
- ? Les périodes de dépassement le cas échéant ;
- ? Les recommandations personnalisées selon les résultats.

En cas de classe C, D ou E, le rapport précise le ou les paramètres à l'origine du déclassement, avec des conseils d'amélioration.

Conformité réglementaire

Les décrets 2022-1689 et 2022-1690 imposent la production d'un rapport QAI au minimum une fois par an pour

les ERP concernés. Aquatycia conserve l'historique de vos rapports et les met à disposition sur votre portail pour faciliter les démarches en cas de contrôle.

Accédez à tous vos rapports depuis votre espace client :

https://www.aqy.fr/app/app_field/portal/airkit-resultats.php